

TOASTMASTERS INTERNATIONAL

Concours de discours

Guide et bulletin de vote des juges

ÉLÉMENTS JUGÉS	Barème suggéré				n o m	n o m	n o m	n o m	n o m	n o m	n o m	n o m	n o m
	e x c e l l e n t	t r è s b i e n	b i e n	p a s s a b l e									
					1	2	3	4	5	6	7	8	9
DÉVELOPPEMENT DU DISCOURS Structure, organisation, matériel de soutien	20	14-19	9-13	0-8									
EFFICACITÉ Atteinte du but, intérêt, réception de l'auditoire	15	11-14	7-10	0-6									
VALEUR DU DISCOURS Idées, logique, pensée originale	15	11-14	7-10	0-6									
Contenu du discours sur 50 points													
ASPECT PHYSIQUE Apparence, langage corporel	10	7-9	4-6	0-3									
VOIX Flexibilité, volume	10	7-9	4-6	0-3									
MANIÈRE Franchise, assurance, enthousiasme	10	7-9	4-6	0-3									
Rendu du discours sur 30 points													
JUSTESSE DU LANGAGE À l'atteinte du but et à la portée de l'auditoire	10	7-9	4-6	0-3									
EXACTITUDE Grammaire, prononciation, choix des mots	10	7-9	4-6	0-3									
Langage sur 20 points													
TOTAL sur 100 POINTS													

(révision janvier 2002)

✂.....

Détacher et remettre au scrutateur

BULLETIN DE VOTE OFFICIEL DES JUGES - CONCOURS DE DISCOURS

(Note : Classer les concurrents sans aucune égalité)

Nom des concurrents:	<u>rang</u>	<u>points</u>
_____	premier	3
_____	deuxième	2
_____	troisième	1

(Signature du juge)

(nom du juge; caractères d'imprimerie)

Date

CRITÈRES DE JUGEMENT

Contenu (50%)

Le **DÉVELOPPEMENT** est la façon dont l'orateur assemble ses idées, pour que l'auditoire puisse les comprendre. Le discours est structuré autour d'un objectif, et sa structure doit inclure une introduction, un développement et une conclusion. Un bon discours retient immédiatement l'attention de l'auditoire et évolue ensuite vers une conclusion significative. Ce développement de la structure du discours est supporté par des exemples pertinents, des illustrations, des faits et chiffres, livrés avec une telle harmonie qu'ils se fondent dans l'ensemble du discours pour présenter à l'auditoire un tout cohérent.

L'**EFFICACITÉ** est mesurée en partie par la réception du discours par l'auditoire, mais dans une large part par votre jugement subjectif de la façon dont le discours a passé la rampe. Vous devez vous demander des questions telles que "Étais-je capable de déterminer l'objectif de l'orateur ?", "Est-ce que le discours était en relation directe avec cet objectif ?", "Est-ce que l'intérêt de l'auditoire était maintenu par l'orateur ?", "Est-ce que le sujet du discours était approprié à cet auditoire ?"

La **VALEUR DU DISCOURS** justifie l'acte de parler. L'orateur a la responsabilité de dire quelque chose de significatif et d'original à l'auditoire. Les auditeurs devraient avoir l'impression que l'orateur a fait une contribution à leur réflexion. Les idées doivent être importantes, bien que cela l'exclut pas qu'elles soient présentées de manière humoristique.

Rendu (30%)

La présentation **PHYSIQUE** du discours a une part de responsabilité dans la communication efficace. L'apparence de l'orateur devrait renforcer le discours, qu'il soit profond, triste, humoristique et éducatif. Le langage corporel devrait supporter ce que l'orateur avance par des gestes, des expressions et sa façon de bouger le corps.

La **VOIX** est le son qui transporte le message. Elle devrait être flexible, se déplaçant d'un ton à l'autre pour souligner, et devrait avoir une variété de débits et de volumes. Une bonne voix peut être clairement entendue et les mots facilement compris.

La **MANIÈRE** est la révélation indirecte d'une facette de l'orateur pendant que le discours est livré. L'orateur devrait parler avec enthousiasme et assurance, montrant de l'intérêt pour l'auditoire et de la confiance dans leurs réactions.

Langage (20%)

La **JUSTESSE** du langage réfère au choix des mots touchant à l'objectif du discours et à l'auditoire particulier qui écoute le discours. Le langage devrait promouvoir une claire compréhension des pensées et devrait être précisément adapté à l'occasion.

L'**EXACTITUDE** du langage assure que l'attention sera dirigée vers ce que l'orateur dit et non à la façon dont il le dit. Une utilisation correcte du langage et de la prononciation montrera que l'orateur est le maître des mots qu'il utilise.

CODE D'ÉTHIQUE DU JUGE

1. Les juges doivent consciencieusement éviter quelque parti pris que ce soit dans la sélection de la première, de la seconde et de la troisième place des concurrents. Ils ne considéreront pas non plus l'âge, le sexe, la race, la nationalité ou les croyances religieuses ou politiques. Ils devront montrer une objectivité sans reproche.
2. Les juges ne chronométreront pas le temps des discours et ne considéreront pas cet item dans le jugement du discours du concurrent.
3. Les juges supporteront les règles du concours et les normes de jugement en paroles et en actes, s'abstenant de critiquer publiquement le concours et ne divulguant les résultats et le rang des candidats que selon la politique officielle.